



DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

ROLES ET ACTIONS DES SERVICES DE CONCENTRES (DDASS, DRASS ET ARH)

| Objectifs du plan | Missions | Avec la participation |
|---|---|--|
| Mise en œuvre des mesures d'urgence prises en application du CSP | Mise en place des mesures administratives nécessaires Participation à la mise en œuvre d'autres mesures entrant dans leur champ de compétences (ex : fermeture de certains établissements) | |
| Respect des mesures d'hygiène | Rappel et mise en œuvre des mesures d'hygiène - dans les établissements sanitaires et médico-sociaux - dans les lieux publics prioritaires (toujours fonctionnels) | |
| Organiser la surveillance à partir des indicateurs de morbidité, de mortalité et d'activité définis par l'InVS | Participation à la surveillance épidémiologique et à l'analyse des données en coordination avec la cellule inter régionale épidémiologique (CIRE) et l'InVS | CIRE et InVS |
| Assurer la prise en charge optimale des personnes infectées | Information des professionnels de santé et de la population Relais des informations nationales par tout moyen approprié notamment sur - les tableaux cliniques et les prises en charge spécifiques des malades - les politiques en termes de protection, de traitement et de vaccination | |
| - à domicile | Participation à l'organisation des soins (cf. annexe 7) - organisation de la permanence des soins en médecine libérale et des transports sanitaires dans le cadre du CODAMUPS (ou de la cellule de crise qui regroupe à peu près les mêmes acteurs – cf. plan pré-pandémique) - suivi de l'évolution des capacités de la médecine libérale - organisation du renforcement des effectifs des médecins libéraux par • des internes, notamment ceux en médecine générale, • des médecins ayant cessé leurs activités depuis moins de 3 ans • des étudiants en médecine ayant validé le 2ème cycle des études médicales selon l'article L.4131-2 du code de la santé publique Recensement des besoins en produits de traitement et de protection pour les professionnels de santé dispensant des soins ambulatoires. | I'URCAM URML et CDOM les CDOM |
| - à l'hôpital | Participation à la rédaction de l'annexe pandémie du schéma départemental des plans blancs : - Mobilisation graduée en accord avec le plan "pandémie grippale". - Identification des services et des structures prenant en charge les patients - Répartition des tâches Recensement des besoins des établissements en produits de traitement et de protection Suivi de l'évolution des capacités hospitalières Contrôle des conditions de fonctionnement des structures et notamment des structures type « hôpitaux de campagne » | |
| Veiller à la continuité de la prise en charge des personnes les plus fragiles dans les institutions et à domicile | Information et mobilisation des acteurs locaux (Conseil général, associations, bénévoles, communes, professionnels de santé...) | |
| Vaccination | Organisation de la vaccination en fonction de la politique décidée par le gouvernement. | |

URCAM : Union régionale des caisses d'assurance maladie URML : union régionale des médecins libéraux
CDOM : conseil départemental de l'Ordre des médecins

Les services déconcentrés travaillent en coordination avec les zones de défense